AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

215C1031
FR0000130007-FS0458

15 juillet 2015

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

ALCATEL LUCENT

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 13 juillet 2015, la société The Capital Group Companies, Inc.[1] (333 South Hope Street, 55th Floor, Los Angeles, CA 90071-1406, Etats-Unis), a déclaré avoir franchi en baisse, le 9 juillet 2015, le seuil de 10% du capital de la société ALCATEL LUCENT et détenir 281 970 368 actions ALCATEL LUCENT[2] représentant autant de droits de vote, soit 9,95% du capital et 9,79% des droits de vote de cette société[3].

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions ALCATEL LUCENT sur le marché.

[1] Agissant en qualité d'« investment adviser » pour le compte de fonds.
[2] Dont 1 action sous forme d'ADR.
[3] Sur la base d'un capital composé de 2 832 829 882 actions représentant 2 881 193 471 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.